



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Echange de terrains à MOLSHEIM

#### Rapport n° CP/2013/53

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'un échange de parcelles entre le Département du Bas-Rhin et l'Association Foncière de MOLSHEIM, dans le cadre du rétablissement des chemins d'exploitation liés au contournement de MOLSHEIM sur le territoire de la Commune de MOLSHEIM.

Les travaux de construction de la déviation de MOLSHEIM ont entraîné conjointement le rétablissement du réseau des chemins d'exploitation. Il avait été prévu que pour certains de ces chemins, leur domanialité reste départementale dans la mesure où ils sont nécessaires à l'entretien de la déviation. D'autre en revanche, n'ayant qu'un strict usage agricole, doivent revenir à l'Association Foncière de MOLSHEIM.

Dans le cadre de ce rétablissement de réseau de chemins, le Département du Bas-Rhin doit acquérir deux parcelles en section 49 n° 994/229 et 995/229, situées en zone INA 1b.

L'opération se monterait à :

11,39 ares x 1.500,00 € = 17.085,00 €

Indemnités de remploi 5% : 854,25 €

Soit au total : 17.939,25 €

Par ailleurs, le Département cède à l'Association Foncière de MOLSHEIM quatre parcelles en section 47 n° 682/40, 683/0.22, 684/0.22 et 685/0.22 pour une surface totale de 13,45 ares, situées en nature de terre « AOC ».

Cette cession s'élèverait à :

13,45 ares x 470 € = 6.321,50 €

Il en résulte une soulte au bénéfice de l'Association Foncière de MOLSHEIM pour un montant de 11.617,75€.

Les crédits prévus pour cet échange feront l'objet des reports nécessaires et des inscriptions complémentaires pour le budget primitif 2013.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21831	21-2111-621	17 939,25 €	17 939,25 €	17 939,25 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve l'acquisition, dans le cadre du rétablissement du réseau de chemins d'exploitation sur la déviation de MOLSHEIM de deux parcelles sises en section 49 n° 994/229 et 995/229, moyennant le versement à l'Association Foncière de MOLSHEIM d'une indemnité d'un montant total de 17.939,25€,*

*- approuve la cession à l'Association Foncière de MOLSHEIM de quatre parcelles sises en section 47 n° 682/40, 683/0.22, 684/0.22 et 685/0.22, d'une superficie totale de 13,45 ares, moyennant un paiement d'un montant de 6.321,50 €*

*- dit que l'acte d'échange sera passé en la forme administrative.*

*Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cet échange.*

Strasbourg, le 20/12/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL